

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 38/2023 – TARIFS PLEIADE SAISON 2023/2024

Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport, du Patrimoine et de la relation aux cultes, informe le Conseil Municipal que concernant la saison 2023/2024 il est proposé de s'en tenir à la même ligne de conduite que celle retenue pour déterminer des tarifs de la saison culturelle 2022/2023.

Il rappelle que les tarifs des entrées de spectacle peuvent être classés en deux parties :

Les tarifs imposés à la commune :

- **Contrat de co-production.** La commune reverse une grande partie de recettes (70 à 90 %) mais ne paye pas de cachet
- **Contrat de location de La Pléiade à des productions.** La production assume la billetterie, les cachets, la technique, les frais annexes... Elle encaisse la totalité de la recette.

Les tarifs décidés par la commune :

- **Achat d'un spectacle.** La commune assume le cachet, les frais annexes, la technique... Et encaisse la totalité de la billetterie.

Depuis la dernière saison 2022/2023, un effort est fait pour améliorer la qualité et la variété des spectacles. En moyenne les achats de spectacle se situent approximativement autour de 2 500 € à 3 500 €.

Aussi, pour 2023/2024, il est proposé de conserver les prix des billets à leur montant de 2022/2023 soit :

→ **18 € entrée à tarif plein,**

→ **13 € entrée à tarif réduit** : pour les moins de 18 ans, les étudiants de moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les familles nombreuses et les groupes à partir de 10 personnes (associations, comité d'entreprise, structures...)

Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, explique également qu'une réflexion a été menée pour proposer à l'espace bar de La Pléiade, qui est communal, afin de proposer des produits locaux, notamment une bière locale. Le prix d'achat sera plus coûteux mais présentera un gain en termes de qualité et de développement durable (consommation locale, circuit court).

De même, l'espace bar propose des sandwiches sur les spectacles qui concentrent le plus de monde. Ils sont actuellement en vente à 3 € ce qui ne couvre plus le prix des denrées compte-tenu des dernières augmentations.

Aussi il est proposé d'augmenter les tarifs de l'espace bar de la Pléiade comme suit :

→ **Bière : 3,50 €**

→ **Sandwich : 3,50 €**

Il est précisé que ces propositions ont fait l'objet d'une présentation en commission « Culture, Patrimoine, sport et vie associative » du 10 mai 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE les tarifs applicables, à compter du 01 septembre 2023, à la saison culturelle 2023/2024 et à l'espace bar de la Pléiade, tels que proposés ci-dessus**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

